



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/860

Modification de la délibération n° 2021/508 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 335 000,00 euros destiné à financer une opération de construction d'une résidence étudiante de 64 logements situés 78-80, rue Marietton à Lyon 9e

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/860 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021/508 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 100% PAR LA SACVL POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 5 335 000,00 EUROS DESTINE A FINANCER UNE OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE DE 64 LOGEMENTS SITUES 78-80, RUE MARIETTON A LYON 9E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/508 du 28 janvier 2021, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 100 % à la SACVL, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 335 000 euros relatif à une opération d'acquisition de 68 logements situés 78-80, rue Marietton à Lyon 9^e.

Or, la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes est venue préciser que ce prêt serait cédé au Crédit Foncier suite à la signature du contrat.

Aussi, il convient de modifier la délibération pour préciser le maintien de la garantie apportée dans le cadre de la cession de créance à intervenir entre la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes et le Crédit Foncier.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/508 du 28 janvier 2021 ;

Vu le contrat de prêt produit par la Banque Populaire n°05955019 annexé à la délibération

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Les caractéristiques du contrat de prêt consenti par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	CLASSIQUE
Montant :	5 335 000 euros
Durée de l'emprunt	32 ans
Dont une phase de mobilisation	2 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt :	Taux fixe de 0,82%
Indemnité de remboursement anticipée	actuarielle

- 2- La Ville de Lyon entend d'ores et déjà maintenir sa garantie à la SACVL pour le remboursement de l'emprunt ci-avant décrit, aux mêmes conditions, lorsque cet emprunt sera cédé par la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes au Crédit Foncier. La cession de la créance devra être notifiée à la ville de Lyon. Ce maintien de garantie suppose toutefois le strict respect et maintien des caractéristiques et conditions de mise en œuvre prévues au contrat de prêt n° 05955019 annexé et ci-avant détaillées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET